

Le cours Sextius pourra enfin sortir de l'impasse

Les immeubles du haut de l'artère ne sont plus visés par l'arrêté de péril. Le quartier

RAPPEL DES FAITS

En janvier 2019, cinq immeubles du haut du cours Sextius (88, 90, 92, 94 et 98) avaient fait l'objet d'un arrêté de péril qui avait contraint les habitants à évacuer leur immeuble. Les habitants des immeubles 92, 94 et 98 ont pu réintégrer leur logement, un an plus tard, une fois les travaux de confortement des fondations et de mise en sécurité réalisés. Le haut du cours Sextius avait été rendu accessible aux piétons mais toujours pas à la circulation routière. Le 90 étant toujours frappé d'un arrêté de péril, la propriétaire n'ayant toujours pas fait les travaux nécessaires, indiquaient les services de la Ville.

Les travaux de confortement ont démarré lundi dernier sur le dernier immeuble concerné par un risque d'effondrement, en haut du cours Sextius. D'ici deux mois, l'arrêté de péril pourra donc être levé. La circulation sur cette artère, trop étroite pour supporter le flux quotidien des bus et livraisons, avait en partie été responsable d'une déformation de la chaussée et d'une fragilisation des fondations des im-

meubles. La question de piétonner cette partie du cours s'est posée. Au mois d'août, l'adjoint au maire Sylvain Dijon affirmait que le cours Sextius restait une priorité pour les trois prochaines années. *"D'abord le haut, après le bas, avec une réflexion sur la mobilité douce, piste cyclable; le végétaliser et le rénover"*, annonçait-il dans nos colonnes. Après deux ans de "blocage", la propriétaire de l'immeuble 90 qui n'avait pas les moyens d'entreprendre les travaux seule, a trouvé un associé. Un opérateur immobilier a pris des parts dans la SCI, et finance les frais des travaux de confortement et l'avance faite par la mairie concernant les frais de relogement des six locataires dudit immeuble. Pour rappel, en attendant de pouvoir réintégrer leur logement, les locataires avaient été relogés à l'hôtel Odalys. Ces frais avaient été un frein majeur pour toute transaction immobilière. Un précédent entrepreneur s'y était essayé, en vain: *"Il y a eu les élections au milieu, ça a été très compliqué... Les locataires ont refusé d'être relogés une fois les travaux finis. Comme indemnité d'éviction, j'ai proposé la somme de 170 000 € répartis entre les six locataires, mais ils m'ont réclamé des sommes astronomiques, dont un étudiant qui*



Les travaux effectués sur le dernier immeuble concerné par l'arrêté de péril ont démarré la semaine dernière. /PH. CYRIL SOLLIER

réclamait 65 000 €", rappelle-t-il. Le nouvel associé de la SCI a réussi à s'entendre avec eux. "On a signé un accord pour mettre fin à leur bail en juillet. Ils ont reçu une somme confortable. Mais c'est surtout le préjudice moral qui a été important, pour avoir été évacués du jour au lendemain de chez eux. On veut qu'il y ait de bonnes ondes dans l'immeuble." Lundi der-

nier, un constat par huissier de justice a été réalisé sur les immeubles voisins 88, 92 et 94 pour constater l'absence ou la présence de fissures avant d'entamer les travaux de restructuration lourde. Après deux mois de travaux de confortement, 18 mois seront consacrés à la réhabilitation de l'immeuble. *"On attend le permis de construire auprès de la mairie et*

*Dijon
Plan de
Rabat*

de l'architecte des bâtiments de France pour faire la même chose mais en tout neuf, et en réhabilitant Malraux", annonce le nouveau copropriétaire du 90. "On sent un grand soulagement de la part de la mairie. Seul écho de leur part : un des premiers travaux lancé en 2021 concernerait la rénovation du cours. À l'image de ce qu'ils ont fait ailleurs (bd des Belges, place des Prêcheurs, cours Mirabeau). Végétaliser, revaloriser les Thermes... Pour en faire un des plus beaux endroits de la ville."

Impact de la circulation

Pour certains commerçants du quartier, ce n'est pas tant l'arrêt de la circulation routière mais le manque de signalisation qui pose problème. "Il y a eu plusieurs changements de sens de circulation avec la fermeture d'accès au cours Sextius depuis Jean-Jaurès. Mais depuis deux ans, les GPS n'ont pas été mis à jour! Les gens ne savent pas comment venir jusqu'à nous." À la suite des plaintes de résidents de la rue Célony, le sens de la circulation routière a été modifié. Pour réduire la fréquentation, au niveau de la dernière portion de rue, les voitures sont obligées de contourner par la rue Van Loo, et de remonter le cours Sextius. "Je suis là depuis 10 ans. Ce quartier a un réel potentiel. On peut lui

CRÉATION DU CIQ

Composé de 40 membres, habitants et commerçants, un comité d'intérêt de quartier a été créé le 21 septembre concernant le bas et le haut du cours Sextius. Il devait se réunir ce samedi autour de la fontaine Pascal, pour échanger autour de projets de mise en valeur du quartier mais aussi pour effectuer une opération propreté du quartier. "Aucun nettoyage n'est effectué dans la rue. Autour des platanes, un amoncellement de fientes! Tout le cours Sextius est abandonné", s'insurge une commerçante. "Avant les élections, le maire avait parlé d'embellissement et de piétonnisation du quartier. Une bonne idée, pour les enfants qui vont à l'école, etc. Les habitants pourraient se réapproprier leur quartier."

donner un second souffle. En attendant qu'il soit réaménagé, ils pourraient repasser le bas du cours à double sens pour récupérer tout le trafic des livraisons jusqu'à la rue des cordeliers", témoigne le responsable d'une galerie photo.

Olivia de VILLENEUVE